ÉTÉ 2024

Destination vacances16 • 20 ans



C'est (bientôt) l'été et vous avez envie de partir en vacances ?

« **Destination vacances** » vous permet de bénéficier de 2 à 4 nuits d'hébergement dans une auberge de jeunesse (voir liste en annexe du dossier) ou sur le domaine de Massacan situé dans le Var.

- Qui peut en bénéficier?

Tous les grenoblois âgés de 16 à 20 ans pouvant présenter un justificatif de domicile de la commune de Grenoble (facture eaux, électricité, téléphone fixe...).

Cette aide est accessible pour une personne seule ou pour un groupe.

La marche à suivre

1. Vous préparez vos vacances et vous remplissez le dossier de candidature

A partir de la liste fournie en fin de dossier, vous choisissez une destination et vous vérifiez sur le site internet de l'auberge la disponibilité pour les dates que vous souhaitez.

Si vous avez besoin d'un coup de main pour vous organiser, vous pouvez prendre contact avec un correspondant jeunesse pour vous aider (préparation du budget, organisation du transport,...)

2 · Vous prenez rendez-vous auprès d'un correspondant jeunesse

Pour connaître le professionnel du service jeunesse le plus proche de chez vous, contactez *Kamel au 04 56 52 66 01 ou au 06 49 78 61 15*

3 · Tous les membres concernés par le projet devront être rencontrés par le correspondant jeunesse afin de :

- Vérifier que le dossier contient toutes les pièces justificatives et le valide
- Faire le lien entre le groupe et le lieu de séjour

4. Une fois sur place vous vous engagez:

- A payer la taxe de séjour comprise entre 0.50 € et 1 € en fonction des destinations,
- A présenter les autorisations parentales pour les mineurs,
- A respecter les règles de vie du lieu de votre séjour,

Vous avez envie de partir dans une autre auberge que celles sur le liste, parlez-en avec le correspondant jeunesse.

Responsabilité

La Ville de Grenoble ne sera en aucun cas responsable des conditions dans lesquelles le séjour est réalisé. Les candidats, ou leurs parents, devront prendre les dispositions réglementaires et, le cas échéant, les assurances nécessaires.

Identification de la personne à contacter de préférence

Nom & prénom

Adresse

Date de naissance

Téléphone

Courrier électronique

Situation actuelle

Combien de jeunes sont concernés par le projet ?

Dont grenoblois?

Comment avez-vous connu le dispositif?

Identification des participants

Nom & prénom	Nom & prénom
Adresse	Adresse
Date de naissance	Date de naissance
Téléphone	Téléphone
Courrier électronique	Courrier électronique
Situation actuelle	Situation actuelle
Nom & prénom	Nom & prénom
Nom & prénom Adresse	Nom & prénom Adresse
Adresse	Adresse
Adresse Date de naissance	Adresse Date de naissance
Adresse Date de naissance Téléphone	Adresse Date de naissance Téléphone

Identification des participants

Nom & prénom	Nom & prénom
Adresse	Adresse
Date de naissance	Date de naissance
Téléphone	Téléphone
Courrier électronique	Courrier électronique
Situation actuelle	Situation actuelle
Nom & prénom	Nom & prénom
Nom & prénom Adresse	Nom & prénom Adresse
Adresse	Adresse
Adresse Date de naissance	Adresse Date de naissance
Adresse Date de naissance Téléphone	Adresse Date de naissance Téléphone

Le projet

Intitulé du projet

Objectifs de vos vacances

Les dates

Du au

La destination

Le type de transport

Le budget prévisionnel

Dépenses prévues (en €)	Recettes prévues (en €)
Hébergement :	Apport personnel :
Transport:	Aide de la ville
Alimentation:	de Grenoble :
Assurances:	Total .
Loisirs:	Total:
Achats divers :	
Autres (à préciser) :	
Total ·	

Autorisation droit à l'image

Dans le cadre du dispositif, des photos ou reportages peuvent être réalisés avec les participant-es / votre enfant. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les actions réalisées sur la commune et non à des fins commerciales.

Je soussigné-e (nom/prénom du représentant légal OU pour les jeunes majeurs nom/prénom)

Date et lieu de naissance

autorise librement l'utilisation des photos réalisées, selon le projet et des conditions définis ci-dessous :

refuse l'utilisation des photos réalisées, selon le projet et des conditions définis ci-dessous :

Pour (nom/prénom du jeune si mineur)

Le bénéficiaire :

Mairie de Grenoble 11 Boulevard Jean PAIN 38100 GRENOBLE

Le projet:

- Promotion des actions du service jeunesse de la Ville de Grenoble
- Nom et prénom du responsable du projet : Henri HAMELIN, Directeur DEJ
- Supports utilisés: diffusion supports extérieurs Ville de Grenoble (totem, vox, kakémonos), sites (grenoble.fr / gremag.fr); réseaux sociaux de la ville de Grenoble; intranet (GalaxY); écrans dynamiques de la ville
- Cadre d'utilisation du document : promotion des dispositifs du service jeunesse
- Date de publication / de diffusion : à partir de septembre 2023
- Durée de publication du document à compter de la date de publication : 3 ans

Les conditions:

- Toute autorisation pour un enfant mineur non complétée par les deux responsables légaux ne serait être viable sauf exception
- Les supports seront exclusivement utilisés dans le cadre du projet susmentionné
- Ces supports ne seront ni communiqués, ni vendu, ni utilisés à d'autres usages,
- Le bénéficiaire s'interdit expressément de procéder à une exploitation des supports susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du modèle. Il s'interdit également d'utiliser les supports si ce dernier présente le modèle dans une situation humiliante ou dévalorisante,
- Conformément à la loi, le libre accès aux données recueillies est garanti. Le modèle peut donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et dispose du droit de retrait.

Signatures

si enfant mineur des deux responsables légaux Précéder de la mention « lu et approuvé » **Autorisation parentale**

Obligatoire pour tous les mineurs (porteur du projet et membres du groupe)
Je soussigné(e) Madame/Monsieur :
Domicilié à (adresse complète):
Certifie avoir pris connaissance du projet intitulé :
Représenté par (nom et prénom du jeune):
J'autorise cette personne, à participer à ce projet et certifie avoir pris connaissance du fait qu'il est conduit en totale autonomie. La Ville de Grenoble, n'est en aucun cas responsable de la réalisation de celui-ci. Pendant le déroulement du projet, je demeure donc le responsable légal du mineur. Fait pour valoir ce que de droit.
À
Le
Signature du père, de la mère ou de la personne investie de l'autorité parentale Précéder de la mention « lu et approuvé »

Pièces à fournir

Le présent dossier dûment rempli.

Une photocopie recto verso de la carte d'identité de chacun des participants.

Un justificatif de domicile de tous les participants grenoblois.

Une autorisation parentale pour chaque mineur engagé dans le projet.

Une attestation d'assurance de responsabilité civile.

Toute pièce permettant de comprendre et vérifier les éléments du projet.

L'ensemble du dossier doit être déposé auprès d'un correspondant jeunesse

qui devra rencontrer toutes les personnes impliquées dans le projet et vérifiera l'ensemble des pièces justificatives avant de procéder à la réservation.

Pour connaître le correspondant jeunesse le plus proche de chez vous, contacter :

Kamel au 06 49 78 61 15

Annexe - Liste des lieux d'hébergements possibles

Du 15 juin au 15 septembre - Nuitées avec petit déjeuner compris

Auberge de jeunesse de Marseille Bois Luzi

Château de Bois Luzy 58, allée des Primevères 13012 Marseille

+33 (0)4 91 49 06 18 marseille.bois-luzy@hifrance.org

Auberge de jeunesse d'Annecy

4, route du Semnoz 74000 Annecy +33 (0)4 50 45 33 19 annecy@hifrance.org

Auberge de jeunesse Nice Les Camélias

3, rue Spitaliéri 06000 Nice +33 (0)4 93 62 15 54 nice-les-camelias@hifrance.org

Auberge de Jeunesse Paris Yves Robert

20 esplanade Nathalie Sarraute 75018 Paris +33 (0)1 40 38 87 90 paris.yves-robert@hifrance.org

Auberge de Jeunesse Lyon Centre

Vieux Lyon, 41-45 montée du Chemin Neuf 69005 Lyon

+33 (0)4 78 15 05 50 lyon@hifrance.org

Domaine de Massacan (hébergement en tente en 1/2 pension)

1589 Av. Commandant Houot 83130 La Garde +33 (0)4 22 802 902 domaine@massacan.fr

Pour toutes les auberges de jeunesse la taxe de séjour est à régler sur place dès votre arrivée. Elle est comprise entre 0.50 € et 1 € par nuitée et par jeune.

Une caution peut également vous être demandée à l'arrivée à l'auberge et vous sera restituée à votre départ après véri ication des lieux.

Nuitées sous tente avec petit déjeuner et repas du soir compris.